



Conseil économique et social

Distr. limitée
14 décembre 2020
Français
Original : anglais
Anglais, espagnol et français
seulement

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Première session ordinaire de 2021

9-12 février 2021

Point 5 a) de l'ordre du jour provisoire*

Descriptif de programme de pays

Macédoine du Nord

Résumé

Le présent descriptif de programme de pays pour la Macédoine du Nord est soumis au Conseil d'administration pour examen et adoption selon la procédure d'approbation tacite lors de la présente session. Le descriptif de programme de pays inclut une proposition de budget indicatif global d'un montant de 4 270 000 dollars à imputer sur les ressources ordinaires, dans la limite des fonds disponibles, et de 11 150 000 dollars à imputer sur les autres ressources, sous réserve de la disponibilité des contributions à des fins spéciales, pour la période allant de mars 2021 à décembre 2025.

* [E/ICEF/2021/1](#).

Note : La version française du présent document a été établie dans son intégralité par l'UNICEF.



Fondements du programme

1. La Macédoine du Nord appartient à la catégorie des pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure. Ces cinq dernières années, le pays a réalisé des progrès concernant l'introduction de réformes clés et a renforcé ses liens avec ses voisins. En 2020, il a intégré l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, et les États Membres de l'Union européenne ont décidé d'entamer les négociations d'adhésion, un pas de plus vers les portes de l'Union européenne pour la Macédoine du Nord.

2. En 2019, la population totale de la Macédoine du Nord était estimée à 2,06 millions d'habitants, dont environ 200 000 filles et 210 000 garçons âgés de moins de 18 ans ¹. La croissance démographique marque le pas : le taux d'accroissement naturel est passé de 1,6 pour 1 000 habitants en 2011 à -0,3 en 2019.²

3. Grâce aux efforts des gouvernements successifs, le nombre de familles et d'enfants accédant aux prestations auxquels ils ont droit a sensiblement augmenté. Le Gouvernement a adopté des lois, des politiques et des stratégies relatives aux droits de l'enfant conformes aux normes internationales, parmi lesquelles une ambitieuse stratégie nationale de désinstitutionnalisation pour la période 2018-2027. Toutefois, les progrès accomplis en matière de protection et de défense des droits de l'enfant restent globalement poussifs, et aucune stratégie nationale n'a été adoptée sur ce plan.

4. D'importants progrès restent à accomplir pour améliorer les capacités humaines, techniques et financières requises afin d'assurer aux enfants le plein exercice de tous leurs droits et de remédier aux conséquences économiques et sociales de la crise provoquée par la maladie à coronavirus 2019 (COVID-19). Bien que les enfants semblent avoir été préservés des pires aspects de la crise sanitaire, leur vie ne s'en est pas moins trouvée bouleversée : fermeture des écoles, confinement, baisse du revenu des ménages, et privations non monétaires exacerbées. La récession due à la pandémie de COVID-19 a porté un coup aux recettes publiques, et l'on peut s'attendre à des répercussions sur les dépenses en faveur des enfants.

5. Les autorités nationales et les collectivités locales sont les premières garantes des droits de l'enfant et les principaux prestataires de services de protection de l'enfance. Bien que les procédures et la transparence se soient améliorées, la confiance dans les institutions publiques est encore fragile. Les systèmes demeurent centralisés : la prise de décisions, notamment sur les questions budgétaires, est rarement déléguée. En même temps, la décentralisation engagée en vue de rendre la prestation de services sociaux à l'échelle locale plus réactive et efficace, et plus attentive aux besoins des populations vulnérables, n'a pas encore abouti. Les institutions partenaires ne possèdent pas de capacités suffisantes pour analyser les données, ni pour utiliser celles-ci dans le cadre de l'élaboration des politiques publiques. Le moral des agents de la fonction publique a des répercussions négatives sur l'efficacité, la productivité et la redevabilité, ce qui entrave la pleine réalisation des droits de l'enfant. La formation professionnelle n'est pas systématique et souffre d'un déficit de financement. Les cours étant de moindre qualité, les personnes débutant dans les métiers liés à l'enfance (personnel infirmier, travailleurs sociaux, enseignants, etc.) ont de moins bonnes connaissances et sont professionnellement moins compétentes que leurs collègues plus âgés.

¹ Institut national de la statistique, estimations démographiques (31 décembre 2019).

² Institut national de la statistique, base de données MAKSTAT.

6. En Macédoine du Nord, le taux d'enfants exposés au risque de pauvreté n'a guère évolué depuis cinq ans et s'établit à 29,3 %³. Toutefois, pour le quintile le plus pauvre, la couverture de l'assistance sociale est inférieure à celle des autres pays présentant le même niveau de dépenses⁴. Avec la promulgation de la nouvelle loi sur la protection sociale visant à élargir la couverture de l'aide à l'enfance, les prestations sont désormais mieux ciblées. Le principe de non-conditionnalité est maintenu ; de nouveaux droits financiers ont été créés et intégrés dans les services sociaux. L'effet des prestations sociales sur le niveau de pauvreté des ménages est insuffisamment étudié, néanmoins la réforme a permis de simplifier l'octroi des allocations aux enfants, aux familles, ainsi qu'aux personnes handicapées. Le système d'assistance sociale vise à combler efficacement les inégalités, en particulier car les prestations à destination des familles les plus démunies sont en baisse.

7. Le taux de mortalité périnatale, des nourrissons, et des enfants de moins de 5 ans est en hausse, et un pic a été atteint en 2016⁵. D'après les données administratives de 2018, la tendance s'est depuis inversée, mais doit être surveillée de près, puisque les causes de cette hausse sont encore mal connues. Fait inquiétant, le taux de couverture vaccinale est passé de 94,2 % en 2010 à 90,7 % en 2018. Le taux de couverture vaccinale pour la rougeole, les oreillons et la rubéole chez les enfants âgés de 1 à 2 ans est passé de 96 % en 2005 à 74,8 % en 2018. La plupart des enfants non vaccinés (41,2 %) vivent dans la capitale, Skopje⁶. Cette tendance s'expliquerait par les réticences à l'égard des vaccins observées chez les parents de milieu aisé, qui sont atteints par des débats anti-vaccins sur les médias sociaux et, de manière générale, se méfient du système de santé, une attitude que les défaillances des politiques ne font qu'accentuer.

8. Le surpoids et l'obésité gagnent du terrain chez les enfants d'âge scolaire : 39,4 % des garçons et 32,9 % des filles étaient en surpoids en 2017⁷. D'après une étude parue en 2019, l'obésité des enfants en Macédoine du Nord relève de croyances traditionnelles quant aux aliments jugés « sains », elles-mêmes renforcées par l'environnement alimentaire et nutritionnel prévalant dans les établissements scolaires, ainsi que par la réglementation en vigueur dans le pays⁸.

9. Le recours aux méthodes disciplinaires violentes à l'égard des enfants reste largement admis : 73 % des enfants âgés de 1 à 14 ans ont subi au moins une méthode disciplinaire violente⁹. Ces difficultés sont généralement d'ordre intergénérationnel, c'est-à-dire que les parents reproduisent ce qu'ils ont subi dans leur propre enfance. Plus de 60 % des parents ayant été témoins de violences à l'égard d'un enfant ne les

³ Institut national de la statistique, « Laeken poverty indicators in 2018 » (indicateurs de pauvreté de Laeken), 2018. Disponible à l'adresse suivante : www.stat.gov.mk/pdf/2019/4.1.19.116_mk.pdf.

⁴ UNICEF, *An Analysis of the Situation of Women and Children in the Republic of North Macedonia*, 2019.

⁵ Respectivement 16 pour 1 000, 11,9 pour 1 000 et 12,9 pour 1 000 (Institut de la santé publique).

⁶ Données de l'Institut de la santé publique.

⁷ Initiative pour la surveillance de l'obésité infantile en Europe (COSI) de l'Organisation mondiale de la Santé, « European Childhood Obesity Surveillance Initiative (COSI) in the Republic of Macedonia 2015-2016 », Copenhague, 2016.

⁸ UNICEF, « Applying behavioural insights to tackle childhood obesity » (Application de données comportementales pour lutter contre l'obésité chez les enfants), Skopje, 2019.

⁹ Institut national de la statistique et UNICEF, « 2018-2019 North Macedonia Multiple Indicator Cluster Survey and 2018-2019 North Macedonia Roma Settlements Multiple Indicator Cluster Survey, Survey Findings Report » (Rapport sur les résultats de l'enquête par grappes à indicateurs multiples [MICS] 2018-2019 en Macédoine du Nord et de la MICS 2018-2019 sur la Macédoine du Nord et les camps de Roms), Skopje, 2020.

ont pas signalées¹⁰. Le même phénomène se produit chez les professionnels, pourtant légalement tenus de signaler ces violences et de prendre des mesures, le cas échéant. Parmi les parents et les personnes s'occupant d'enfants, 40 % déclarent que selon eux, les châtiments corporels sont un moyen efficace de corriger le comportement des enfants. Seuls 13 % ont connaissance des programmes ou des supports à leur disposition sur la discipline à l'égard des enfants et sur les pratiques parentales. Des données empiriques laissent entendre que les parents ne comprennent pas correctement les droits de l'enfant ni leur valeur dans le cadre de la vie familiale, qu'ils conservent une vision traditionnelle des rôles dévolus aux femmes et aux hommes, et qu'ils tolèrent passivement la violence.

10. Les services d'appui aux familles et aux enfants restent limités et fragmentés. Ils ont tendance à se développer sporadiquement à l'échelle locale, alors qu'une stratégie globale permettrait de simplifier les prestations, d'élargir la couverture, et de développer les services de manière homogène. Les enfants pauvres, les enfants roms et les enfants handicapés doivent faire l'objet d'un suivi tout particulier. En effet, les enfants pauvres sont très exposés au risque d'exploitation, d'abus, et de séparation d'avec leur famille. Ils ont par conséquent le plus besoin des services de prévention et de protection. Les enfants roms, également très exposés à ces mêmes risques, ont besoin de services ciblés. Sur les 337 enfants pratiquant la mendicité dans la rue recensés en 2017, 328 étaient des enfants roms¹¹. Enfin, la plupart des 20 000 enfants handicapés¹² sont inconnus du système, et l'aide spécialisée ou les allocations aux personnes handicapées qu'ils perçoivent sont limitées.

11. Grâce aux importants progrès accomplis en matière de désinstitutionnalisation, le pays ne compte plus aucun enfant institutionnalisé. Toutefois, les services d'appui aux familles et aux personnes s'occupant d'enfants sont restreints, de même que les dispositifs de prévention de l'abandon d'enfants et de la séparation des familles, ainsi que les capacités connexes. Les prestataires de santé, les travailleurs sociaux, ainsi que les autres professionnels concernés manquent des compétences nécessaires pour détecter, chez les parents ou futurs parents, les risques d'abandon, d'abus ou de négligence de l'enfant, et pour empêcher que de telles situations se produisent. La Macédoine du Nord affiche le plus faible taux de placement en famille d'accueil de la région¹³. Selon les estimations, 300 enfants placés chez des proches¹⁴ ne reçoivent aucun soutien.

12. Les enfants des rues, les enfants qui ont affaire à la justice ainsi que les enfants exposés à des soins parentaux défaillants, à l'exclusion du système éducatif, à la violence, à la négligence, et à la consommation excessive d'alcool ou de drogues se retrouvent face à des professionnels qui, bien souvent, les stigmatisent et n'ont pas les compétences requises pour répondre à leurs besoins. Le Gouvernement doit veiller à ce que les professionnels soient informés des traumatismes subis par ces enfants et fassent preuve d'écoute à leur égard. Il doit également s'assurer que les services de

¹⁰ UNICEF, « Follow up survey on parents' and caregivers' knowledge, attitudes, practices and social norms associated with violence against children » (Enquête de suivi sur les connaissances, attitudes et pratiques des personnes s'occupant d'enfants, ainsi que sur les normes sociales associées à la violence envers les enfants), Skopje, 2019.

¹¹ Commission européenne, « North Macedonia 2019 Report », 29 mai 2019, citation du Bureau du médiateur.

¹² Données sur la prévalence mondiale du handicap.

¹³ Minton S. J. *et al.*, « Prevention, identification, reporting and referral of cases of violence against children: overview of State response mechanisms » (Prévention, identification, signalement et orientation de cas de violence contre les enfants : aperçu des mécanismes publics d'intervention), rapport du Réseau national pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes et de la violence domestique, Skopje, 2018.

¹⁴ Données non publiées obtenues auprès du Ministère du travail et des affaires sociales.

protection de l'enfance répondent aux besoins spécifiques de chaque enfant, et que les prestations contribuent au mieux-être des enfants.

13. Bien que le taux de fréquentation de l'enseignement préscolaire des enfants âgés de 3 à 5 ans¹⁵ soit passé de 21,8 % en 2007 à 39,9 % en 2019, nous sommes encore très loin de la moyenne de 95 % des pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques¹⁶. Actuellement, le Gouvernement s'emploie à remédier aux causes de ce retard, notamment l'insuffisance des infrastructures et l'octroi inefficace des ressources. L'absence de formation adaptée des enseignants du préscolaire et le manque de sensibilisation des parents à l'importance de l'enseignement préscolaire sont également préoccupants.

14. D'après les résultats de l'évaluation 2018 du Programme international pour le suivi des acquis des élèves, la Macédoine du Nord enregistre l'un des pourcentages les plus élevés (39 %) d'élèves n'ayant pas le niveau de maîtrise minimum dans les trois domaines : sciences, mathématiques et lecture¹⁷. Cette proportion élevée s'explique par la faible utilisation de données probantes dans l'élaboration des politiques, le recours à l'assurance qualité uniquement à des fins de conformité, ainsi que la situation des enseignants, qui ne disposent pas du matériel adéquat, et se sentent démotivés et non respectés. Les enfants issues des minorités ethniques ont moins de chances que les enfants de la communauté majoritaire de poursuivre leurs études¹⁸. Le taux de fréquentation de l'enseignement secondaire chez les enfants roms n'est que de 60 %. Par ailleurs, le taux d'achèvement s'élève à 89,9 % chez les enfants albanais, contre seulement 51,7 % chez les enfants roms.

15. Les dépenses actuelles en faveur des services d'aide à l'enfance doivent être mieux rationalisées. Dans certains cas, comme les subventions destinées aux écoles maternelles, les fonds publics ont l'air de profiter aux ménages aisés, plutôt qu'aux familles dans le besoin. Cela soulève des questions en matière de planification, de budgétisation et de prise de décisions, ainsi que sur la qualité des données collectées. Bien souvent, les municipalités sont dans l'impossibilité de financer les fonctions de base. Résultat : les services essentiels pour les enfants, tels que l'éducation, sont sous-financés. Le mode d'octroi des subventions suscite également des interrogations, notamment quant à la transparence du calcul du montant des transferts. Actuellement, le système de transfert ne tient pas compte des disparités économiques et sociales existant entre les municipalités.

16. Qu'ils soient perçus ou réels, les préjugés, les normes sociales, les attitudes discriminatoires et les croyances néfastes alimentent la pauvreté, l'exclusion et l'adversité. La présence d'un organisme de défense des enfants plus dynamique, capable de porter leur cause au premier rang des réformes nationales, est nécessaire. Aujourd'hui, les revendications en faveur des enfants sont bâillonnées. Trop peu de pressions sont exercées sur les garants des droits afin qu'ils tiennent leurs

¹⁵ Selon les données du Ministère du travail et des affaires sociales, environ 28 000 enfants étaient scolarisés dans l'enseignement préscolaire en 2019 (soit 39,9 % des enfants âgés de 3 à 5 ans). D'après la MICS 2018-2019, le taux de fréquentation de l'enseignement préscolaire pour cette tranche d'âge s'établissait à 36,8 %.

¹⁶ Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), « Republic of Macedonia – Teacher Education Programme on Early Numeracy and Literacy in the former Yugoslav Republic of Macedonia » (Programme d'éducation des enseignants sur les compétences en lecture, en écriture et en mathématiques des jeunes enfants dans l'ex-République yougoslave de Macédoine), 2018.

¹⁷ OCDE, « Programme for International Student Assessment (PISA) – Results from PISA 2018. Country note: North Macedonia » (Résultats du PISA 2018 pour la Macédoine du Nord), 2019.

¹⁸ OCDE, *OECD Review of Evaluation and Assessment in Education in North Macedonia* (Examen de l'OCDE de l'évaluation pédagogique en Macédoine du Nord), Éditions OCDE, Paris, 2019.

engagements à l'égard des enfants. Le militantisme et le bénévolat ne sont pas socialement encouragés. Il existe peu d'espaces permettant aux adolescents d'exprimer leurs opinions et d'influencer la prise de décisions. Les jeunes se montrent d'autant plus indifférents qu'ils sont traditionnellement vus comme n'ayant pas la capacité de formuler des opinions, de s'investir, ni d'être des leaders du changement. En outre, ils n'ont pas la possibilité d'acquérir les compétences du XXI^e siècle, ce qui compromet encore davantage leurs chances de réussir dans la vie.

17. Les enseignements tirés du précédent programme de pays sont les suivants :

a) Compte tenu de la situation nationale en constante évolution et de l'accélération des réformes à compter de la mi-2017, se concentrer uniquement sur certains groupes d'enfants s'est avéré trop restrictif. Une approche universelle englobant les groupes vulnérables serait plus efficace.

b) Les services destinés aux familles et aux personnes s'occupant d'enfants doivent être diversifiés, et mettre l'accent sur les pratiques de parentalité positive.

Priorités du programme et partenariats

18. Le programme de pays proposé est cohérent avec les priorités de développement nationales, notamment celles du Plan stratégique du Secrétariat général pour la période 2020-2022, de la Stratégie nationale pour le développement durable 2009-2030, de la Stratégie nationale pour la désinstitutionnalisation 2018-2027, de la Stratégie pour l'éducation 2018-2025, de la Stratégie nationale sur la prévention de la violence et la protection des enfants contre la violence 2020-2025, et de la Stratégie pour la santé mentale 2018-2025. Le programme est également aligné sur les politiques sectorielles et les plans stratégiques élaborés dans les domaines de la santé, de l'éducation, de la nutrition, des soins aux enfants, de la justice et de la protection sociale. En outre, le programme soutiendra l'accord d'association signé entre le Gouvernement et l'Union européenne. Il contribuera à la mise en œuvre de la Convention relative aux droits de l'enfant, de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, et de la Convention relative aux droits des personnes handicapées, ainsi qu'à la réalisation des objectifs de développement durable. Le programme couvrira l'ensemble du territoire national, mais certains éléments cibleront en particulier les communes isolées, rurales ou pauvres, dont la sélection sera effectuée ultérieurement.

19. Des actions interconnectées seront menées pour renforcer les systèmes axés sur l'enfance, en se fondant sur une approche globale de la survie et du développement de l'enfant. L'objectif est de soutenir les familles et d'améliorer les services afin que les enfants puissent s'épanouir, et qu'ils soient protégés contre la pauvreté, l'adversité et l'exclusion, les trois principaux axes conceptuels du programme. Pour mener à bien ce programme, l'UNICEF s'attachera à mettre en œuvre trois grands changements indispensables : a) garantir la survie des enfants et leur développement dans un environnement de type familial, à la fois sécurisant, attentif et stimulant ; b) donner aux enfants la possibilité d'apprendre, de participer, et de renforcer leur résilience, en leur donnant accès non seulement à une éducation de qualité, mais également à un éventail de services de protection spécialisés qui repèrent et traitent les situations de risque ou de danger pour l'enfant ; et c) instaurer un environnement favorable axé sur l'enfance, en renforçant les compétences techniques des principaux acteurs et en encourageant les croyances et attitudes positives, de sorte à modifier la perception des droits de l'enfant, afin que ces droits soient mieux reconnus et respectés.

20. Les partenariats stratégiques noués avec les membres du système des Nations Unies continueront de jouer un rôle primordial dans l'obtention de résultats plus équitables en faveur des enfants. Le programme de pays coïncide parfaitement avec

deux axes stratégiques prioritaires du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable 2021-2025, dont il découle : développement socioéconomique inclusif et pérenne, et gouvernance démocratique responsable et transparente. Ainsi, le programme contribue directement aux réalisations 2 et 4 du Plan-cadre, et indirectement aux deux autres. L'UNICEF mettra en place des programmes conjoints dans des secteurs tels que les services sociaux, les droits de l'enfant, la justice, le handicap, la violence à l'égard des enfants, le changement climatique, ainsi que les adolescents et les jeunes.

21. Afin que tous les enfants puissent réaliser pleinement leur potentiel, l'UNICEF mènera des interventions de communication, de plaidoyer, de création de partenariats et de participation aux programmes, en appui aux actions gouvernementales. La réussite du programme suppose que : a) les décideurs ciblent en priorité les politiques axées sur l'enfance et investissent davantage en faveur des enfants ; b) le Gouvernement investisse dans des services pérennes, en favorisant notamment le bien-être et, par conséquent, le maintien du personnel ; et c) le point de vue du grand public reflète celui de la majorité des participants au processus de changement des croyances, des attitudes et des normes relatives aux droits de l'enfant.

22. Les éléments garants d'une mise en œuvre efficace du programme sont : a) la communication et le plaidoyer pour accroître le soutien en faveur des droits de l'enfant ; b) le développement des partenariats afin d'élargir le champ d'action en matière de défense et de protection des droits de l'enfant ; et c) des programmes mieux coordonnés et des interventions transversales, notamment en ce qui concerne la préparation et les interventions en cas d'urgence, l'innovation, ou l'intégration d'approches axées sur le genre et sur les adolescents dans chaque composante du programme. L'UNICEF élargira sa stratégie de mobilisation des ressources en se rapprochant de nouveaux donateurs et du secteur privé, et en encourageant la coopération transnationale.

Soins attentifs et prestations de soins

23. Cette composante du programme vise à garantir que les enfants et les familles disposent d'un accès équitable à des services sociaux intégrés de qualité, et qu'ils ont effectivement recours à ces services, afin de pouvoir subvenir à leurs besoins, jouir de conditions de vie saines, recevoir des soins attentifs, et être protégés contre l'adversité.

24. En collaboration avec le Ministère de la santé et la Direction de la cybersanté, l'UNICEF s'emploiera à renforcer les systèmes de santé, afin que les mères et leurs enfants bénéficient de prestations intégrées de qualité en matière de santé, de nutrition et de bien-être, et que les familles aient effectivement recours à des services de qualité. Cela nécessitera d'améliorer les capacités des professionnels de santé à tous les niveaux de soins, de mettre au point des normes et des dispositifs de contrôle et de redevabilité, et de communiquer auprès des communautés afin de susciter une demande pour les services. Les interventions de renforcement du système de santé cibleront l'ensemble des services en faveur de la mère, du nouveau-né et de l'enfant, indispensables pour garantir la survie de l'enfant et pour prévenir le décès ou le mauvais état de santé dû à des causes évitables chez la mère et l'enfant. Elles porteront plus particulièrement sur les soins prénatals et périnatals, la mise en place de normes, le renforcement de la législation, et l'investissement dans la numérisation. Enfin, l'UNICEF mènera des activités de changement des comportements à risque, notamment les réticences à l'égard de la vaccination, ainsi que des recherches sur les facteurs comportementaux et le coût économique de l'obésité, en vue de remédier à ce problème.

25. En collaboration avec des organisations partenaires, dont le Ministère du travail et des affaires sociales, l'UNICEF facilitera la mise en place de services d'appui aux parents et aux personnes s'occupant d'enfants visant à stimuler le développement de l'enfant, prodiguer des soins attentifs, et prévenir l'abandon, la négligence et toute autre situation de détresse. L'UNICEF veillera à rendre ces services accessibles à l'ensemble des familles et des personnes s'occupant d'enfants, notamment d'enfants handicapés. Des prestations de services complémentaires de qualité seront également offertes, afin que les personnes s'occupant d'enfants bénéficient d'un soutien complet. La création de normes et de dispositifs de contrôle sera encouragée afin de garantir le bon fonctionnement et la qualité des services dans l'ensemble des secteurs.

26. Afin de répondre aux divers besoins des enfants exposés au risque d'abandon ou de privation de soins parentaux, l'UNICEF appuiera la mise en place de dispositifs visant à garantir un processus de désinstitutionnalisation pérenne et à doter les professionnels des capacités et des outils nécessaires pour réaliser des prestations ciblées. En partenariat avec le Ministère du travail et des affaires sociales, l'UNICEF renforcera les services de placement en famille d'accueil ou chez des proches, afin que chaque enfant soit correctement pris en charge sur le long terme. En outre, l'UNICEF appuiera la création de services communautaires à destination des familles en situation de difficulté ou de crise. Enfin, l'organisation investira dans l'élaboration de dispositifs visant à garantir un système de soins intégrés, des prestations de services de qualité, ainsi que le changement des attitudes et des pratiques des travailleurs sociaux en matière de soins et de protection des enfants.

Développement et épanouissement

27. En prenant appui sur les actions élaborées au titre de la première composante du programme, cette composante a pour objectif le développement optimal de l'enfant au moyen d'une éducation, d'une protection et d'une participation de qualité, inclusives et tenant compte des éventuels traumatismes.

28. En collaboration avec le Ministère de l'éducation et des sciences et le Bureau du développement de l'éducation, l'UNICEF œuvrera au renforcement des capacités et de la motivation des professionnels de l'éducation. L'objectif est d'instaurer un environnement d'apprentissage sûr, sain, tenant compte des questions de genre, inclusif et doté de ressources suffisantes, au sein duquel les enfants d'âge (pré)scolaire reçoivent une éducation de qualité et améliorent leurs résultats d'apprentissage. En parallèle, l'UNICEF appuiera la mise en place d'un système de formation des enseignants proposant un cursus de qualité et répondant aux besoins et aux intérêts des futurs enseignants. En fournissant un enseignement de plus grande qualité, premier facteur d'amélioration des résultats d'apprentissage, les enseignants pourront répondre aux besoins de l'ensemble des apprenants, en particulier ceux appartenant à des groupes vulnérables, tels que les enfants roms et les enfants handicapés. Enfin, l'UNICEF continuera d'accompagner la mise en place d'une cellule d'analyse au sein du Ministère de l'éducation et des sciences. Ainsi, le Ministère pourra suivre les progrès et les performances en matière d'éducation, entreprendre si besoin des réformes visant à remédier à certains problèmes ou à réorienter certains axes, et surveiller les disparités touchant les élèves issus de groupes vulnérables pour leur apporter le soutien ciblé dont ils pourraient avoir besoin.

29. En mettant à profit sa collaboration de longue date avec le Ministère de l'éducation et des sciences et le Bureau pour le développement de l'éducation, l'UNICEF favorisera des modes d'apprentissage, d'acquisition de compétences et d'autonomisation des enfants qui sont axés sur l'environnement. Pour cela, l'éducation à l'environnement sera intégrée aux programmes scolaires existants. En particulier, les enfants auront la possibilité d'apprendre par l'expérience, en

complément de l'enseignement théorique et des activités extrascolaires classiques, et ils pourront s'investir activement dans la défense de l'environnement.

30. En collaboration avec le Ministère de l'éducation et des sciences et des partenaires privés, l'UNICEF s'efforcera de multiplier les occasions de participation, d'autonomisation et d'acquisition de compétences pour les adolescents et les jeunes, afin qu'ils soient armés pour réussir sur le marché du travail et influencer leur communauté. À cette fin, l'UNICEF continuera d'apporter un soutien à des programmes tels qu'UPSHIFT et le « Youth Challenge » (défi jeunes) de l'initiative Generation sans limites. L'organisation encouragera les jeunes à définir leurs aspirations pour leur avenir et celui des futures générations, et à créer un mouvement social en faveur de la participation.

31. En collaboration avec le Ministère du travail et des affaires sociales, le Ministère de la justice et le Ministère de l'intérieur, l'UNICEF fournira aux enfants et aux jeunes exposés au risque d'abus, de violence et d'exploitation, ainsi qu'aux mineurs ayant affaire à la justice des services de qualité, afin qu'ils puissent surmonter leurs difficultés, devenir plus résilients et faire valoir leurs droits devant la justice. L'UNICEF appuiera la mise en place et le fonctionnement de services spécialisés, à commencer par la mise en place d'un cadre législatif complet, de normes pertinentes pour encadrer les services et accompagner les politiques, et de ressources nécessaires à la réalisation des prestations. L'UNICEF appuiera l'élaboration et la mise en place de deux types de programmes : d'une part, des programmes communautaires visant à renforcer la résilience, consolider le soutien communautaire et activer les mécanismes d'adaptation, et d'autre part, des programmes visant à répondre aux besoins des enfants ayant des besoins émotionnels complexes, mais aussi des enfants, des adolescents et des familles exposés à des risques en matière de protection ou des traumatismes. Dans cette optique, l'UNICEF contribuera au renforcement des capacités, afin que les professionnels soient informés des traumatismes impliqués et de leurs conséquences sur les enfants.

Équité et autonomisation

32. La troisième composante, complémentaire des deux premières, vise à garantir que tous les enfants bénéficient d'un environnement d'apprentissage axé sur l'enfant, qui contribue à faire progresser les droits de l'enfant et à remédier aux effets de la pauvreté, de l'adversité et de l'exclusion.

33. Afin que la mise en place de cet environnement favorable se déroule de façon plus efficace et productive, l'UNICEF contribuera au renforcement des capacités des acteurs nationaux et locaux en matière de planification, de budgétisation, de suivi et de contrôle des dépenses. En outre, l'organisation mobilisera des ressources pour déployer à grande échelle des approches innovantes, fondées sur des données probantes, et tenant compte des risques, afin que les droits des enfants et des adolescents soient mieux reconnus et respectés. Enfin, l'UNICEF élargira son partenariat stratégique avec la Banque mondiale et les ministères du secteur social, en vue d'y inclure le Ministère des finances et les organes autonomes locaux. L'objectif est de déterminer la marge budgétaire à dégager pour les services aux enfants et de garantir son utilisation rationnelle, ainsi que d'améliorer la méthodologie de transfert budgétaire des autorités nationales aux collectivités locales.

34. L'UNICEF veillera à ce que les connaissances, les attitudes et les croyances au sein des communautés contribuent à faire progresser les droits de l'enfant. La capacité avérée de l'UNICEF à organiser et favoriser le dialogue entre des partenaires d'horizons très divers facilitera la création d'alliances stratégiques entre les organes étatiques, la société civile, les associations professionnelles, le secteur privé, les membres influents des communautés, les médias, ainsi que les enfants et les jeunes.

35. L'UNICEF aidera le Gouvernement à créer des structures visant à mesurer, analyser et éliminer efficacement les facteurs socioéconomiques augmentant le risque de pauvreté et de privation, dans le cadre d'un système de protection sociale tenant compte des enfants et de leurs besoins. Afin de mieux comprendre les privations observées dans le pays, combler les lacunes en matière de données relatives aux enfants, et produire des données pour plusieurs indicateurs des objectifs de développement durable faisant l'objet d'un suivi dans le pays, l'UNICEF aidera l'Institut national de la statistique à mener une nouvelle enquête en grappes à indicateurs multiples (MICS). En concertation avec le Gouvernement, la Banque mondiale, la Délégation de l'Union européenne, les organismes des Nations Unies et les autres partenaires, l'UNICEF élaborera et adoptera une stratégie nationale visant la mise en place d'un nouveau système de protection sociale. L'organisation consultera les partenaires issus des communautés roms et des communautés vivant dans des zones reculées afin de repérer les obstacles entravant l'accès aux services sociaux et d'élaborer une feuille de route pour la mobilisation et le plaidoyer auprès du Gouvernement.

Efficacité du programme

36. La gestion, la coordination et l'exécution globales du programme de pays seront exécutées grâce à la fourniture de recommandations techniques relatives à la planification, à la mise en œuvre et au suivi du programme, ainsi qu'à l'établissement des rapports relatifs à celui-ci. Les approches et stratégies transversales seront centrées sur la coordination du programme ; les relations externes ; la planification, le suivi et l'évaluation du programme ; la communication, le plaidoyer et les partenariats ; et la communication pour le développement.

37. L'UNICEF négociera avec le Gouvernement afin que ce dernier investisse dans des approches de programmation innovantes, dans l'utilisation des nouvelles technologies et des médias sociaux, ainsi que dans la promotion du volontariat pour donner aux jeunes la possibilité de devenir des acteurs du changement dans le pays. L'UNICEF continuera de prendre activement part aux travaux du bureau de pays des Nations Unies visant à améliorer les résultats en faveur des enfants, dans le cadre de l'initiative Unité d'action des Nations Unies, de manière cohérente et efficace. En collaboration avec les ministères de tutelle et l'Institut national de la statistique, l'UNICEF s'attachera à renforcer le système de gestion des données administratives, et plus particulièrement les données relatives aux enfants. Enfin, compte tenu des répercussions de la pandémie de COVID-19, l'organisation s'impliquera plus étroitement dans la préparation aux situations d'urgence.

38. Des actions de communication et de plaidoyer public viendront appuyer toutes les composantes du programme afin de garantir que les droits de l'enfant figurent parmi les priorités nationales, et de favoriser la diffusion des connaissances, la collecte de fonds, les alliances avec le secteur privé et l'aide publique. Pour mener à bien ces activités, l'UNICEF s'appuiera sur les données relatives aux enfants et sur sa connaissance des politiques ayant le plus de répercussions sur les enfants. En outre, l'UNICEF développera ses activités de sensibilisation à l'aide de différentes stratégies : communication traditionnelle et numérique, médias sociaux, publications, initiatives spéciales et participation des acteurs clés du Gouvernement, de la société civile et du secteur privé, ainsi que de personnes influentes réputées. La mobilisation des jeunes sera le moteur du plaidoyer public ; elle sera intégrée dans les initiatives de mobilisation sociale et de communication pour le changement des comportements menées dans le cadre du programme, en vue de donner une plus grande portée au message de l'UNICEF et de renforcer les actions requises pour améliorer la situation des enfants.

39. En s'appuyant sur son rôle de porte-parole de confiance des enfants, l'UNICEF étudiera la possibilité de nouer des partenariats aux valeurs communes en faveur des enfants et des adolescents, et de promouvoir l'adoption de principes commerciaux respectueux des droits de l'enfant. Le secteur privé sera invité à participer aux programmes de leadership des connaissances, de plaidoyer et de coopération mis en œuvre dans le secteur de l'éducation en Macédoine du Nord.

Tableau récapitulatif du budget

<i>Composante du programme</i>	<i>(En milliers de dollars des États-Unis)</i>		
	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	<i>Total</i>
Soins attentifs et prestations de soins	950	2 203	3 153
Développement et épanouissement	1 729	6 174	7 903
Équité et autonomisation	1 147	2 689	3 836
Efficacité du programme	444	84	528
Total	4 270	11 150	15 420

Administration du programme et gestion des risques

40. Le présent descriptif de programme de pays souligne les contributions de l'UNICEF aux résultats nationaux et constitue le premier instrument de reddition de comptes au Conseil d'administration concernant l'alignement des résultats et les ressources attribuées au programme au niveau du pays. Les responsabilités des dirigeants au niveau du pays, de la région et du siège vis-à-vis du programme de pays sont décrites dans le programme de l'organisation et les politiques et procédures opérationnelles.

41. Le bureau s'attachera à renforcer les capacités et systèmes internes des partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux, en mettant l'accent sur le recours à l'approche harmonisée sur les transferts en espèces. Des indicateurs de gestion pertinents seront mis en place pour contrôler les performances du bureau. Les examens menés à intervalle régulier permettront de déterminer les rectifications et les améliorations à apporter au programme.

42. Les principaux risques liés aux résultats escomptés du programme sont les suivants :

a) Des tensions ethniques pourraient surgir, car la ségrégation fondée sur l'origine ethnique prévaut toujours dans de nombreuses sphères de la vie sociale. Pour limiter ce risque, l'UNICEF relâiera des messages et mènera des activités en faveur de la cohésion sociale dans le cadre de ses interventions ;

b) Des donateurs risquent de se retirer, notamment avec l'ouverture des négociations d'adhésion à l'Union européenne. L'UNICEF prendra des dispositions pour plaider en faveur de dépenses accrues et plus rationnelles pour les enfants, conformément au programme de développement national ;

c) Les fréquents scrutins impliquent des remaniements au niveau de la direction et du personnel technique des ministères de tutelle, ce qui risque de retarder ou de perturber la mise en œuvre du programme. Il existe une autre difficulté connexe : l'administration publique est chaperonnée par la sphère politique, ce qui alimente la corruption et exacerbe le manque de transparence dans les processus

décisionnels. L'UNICEF continuera d'investir dans la communication, ainsi que dans le renforcement des capacités des coordonnateurs au sein des institutions partenaires.

d) Une étude portant sur le climat et le paysage pour les enfants¹⁹ révèle que le pays est exposé aux inondations subites, aux coulées de boue, aux glissements de terrain, aux canicules et aux tempêtes. La pollution atmosphérique a atteint des niveaux alarmants, notamment dans certaines zones urbaines. L'UNICEF poursuivra ses travaux de préparation aux situations d'urgence et de renforcement de la résilience dans les secteurs de la santé, de l'éducation et des services sociaux.

Suivi et évaluation

43. Le cadre de résultats et de ressources reflète les dispositions du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable. Il permettra de suivre les progrès accomplis en vue d'atteindre les résultats prévus en faveur des enfants, et de garantir l'efficacité et le respect des délais. S'agissant du cadre de coopération, le Ministère des affaires étrangères sera le principal responsable de la planification et du suivi du programme de pays de l'UNICEF. Les progrès seront mesurés annuellement à l'aide des éléments recueillis dans le cadre de la collecte de données, des systèmes de données nationaux, et de visites de terrain. L'UNICEF veillera à renforcer la production, l'analyse et l'utilisation des données au sein du système statistique national.

44. Des plans de travail glissants seront élaborés pour suivre et orienter les actions menées conjointement avec le Gouvernement. Dans le plan intégré de suivi et d'évaluation figureront les données probantes devant être collectées et exploitées pour améliorer les résultats obtenus et affiner le positionnement stratégique de l'UNICEF. Comme convenu dans le plan d'évaluation chiffré, les évaluations seront conçues en vue d'améliorer les capacités d'évaluation nationales et se focaliseront sur les résultats clés des composantes du programme. Une évaluation globale du programme de pays sera réalisée au cours du dernier trimestre.

45. En sa qualité de président du groupe de suivi et d'évaluation des Nations Unies, l'UNICEF contribuera au suivi des réalisations accomplies en vertu du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, en fournissant des analyses et en formulant des recommandations pour orienter les activités. En outre, l'UNICEF appuiera les efforts nationaux de suivi de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

¹⁹ Nicholas Molyneux, *Climate landscape analysis for children in Macedonia* (Analyse de la situation climatique pour les enfants en Macédoine), rapport rédigé pour le compte de l'UNICEF, Skopje, 2018.

Annexe

Cadre de résultats et de ressources

Programme de coopération entre la Macédoine du Nord et l'UNICEF, 2021-2025

<p>Convention relative aux droits de l'enfant : articles 2, 5, 6, 9, 12, 13, 18 à 20, 23, 24, 26 à 29, 40</p> <p>Priorités nationales : Objectifs de développement durable: 1 à 5, 16 ; Plan stratégique du Secrétariat général pour la période 2020-2022</p>
<p>Réalisations énoncées dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (UNSDCF) faisant intervenir l'UNICEF :</p> <p>Réalisation 2 : D'ici à 2025, l'accès universel à des services sociaux de qualité fondés sur les droits, incluant les soins de santé, l'éducation, la protection sociale et la protection de l'enfance, sera atteint et ancré dans des systèmes résilients face aux situations d'urgence.</p> <p>Réalisation 4 : D'ici à 2025, l'État de droit sera amélioré, des politiques visionnaires fondées sur des données probantes et tenant compte des questions de genre seront mises en place, la cohésion sociale sera renforcée, et une prestation de services efficace sera assurée par des institutions transparentes, redevables et réactives.</p> <p>Parmi les indicateurs de résultats visant à mesurer les changements, ceux incluant la contribution de l'UNICEF sont indiqués comme indicateurs de l'UNSDCF dans le tableau ci-dessous.</p>
<p>Groupes d'objectifs associés au Plan stratégique de l'UNICEF pour 2018-2021 : 1 à 5</p>

Réalisations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO) autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
					RO	AR	Total
Les garçons, les filles et les familles bénéficient d'un accès équitable, et ont recours à des services sociaux intégrés de	<p>Pourcentage de bébés nés vivants pesant moins de 2 500 grammes NR : 8,5 % (2017) NC : 5,9 % (2025)</p> <p>Taux de mortalité néonatale NR : 3,8 pour 1000 (2019) NC : 3,5 (2025)</p>	Données administratives (Institut de la santé publique)	1.1 Le système de santé est renforcé pour assurer la prestation de services intégrés de qualité de santé, de nutrition et de bien-être de la mère et de l'enfant, et	Ministère de la santé, Institut national de la santé publique, Institut national pour la mère et l'enfant, Ministère du travail et des affaires	950	2 203	3 153

Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO) autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
					RO	AR	Total
qualité, garantissant la survie et des conditions de vie saines, la prestation de soins attentifs, et la protection contre l'adversité.	<p>[Indicateur de suivi de l'objectif 2 de l'UNSDCF ; indicateur 3.2.2 des objectifs de développement durable]</p> <p>Pourcentage de la population cible ayant reçu tous les vaccins prévus dans le programme national :</p> <p>a) Trois doses du vaccin contre la diphtérie, le tétanos et la coqueluche</p> <p>b) Seconde dose de vaccin contre la rougeole</p> <p>a) NR : 92,5 % (2018) NC : 95 % (2025)</p> <p>b) NR : 74,8 % NC : 95 %</p> <p>[Indicateur de suivi de l'objectif 2 de l'UNSDCF ; indicateur 3.b.1 des objectifs de développement durable]</p>		les familles ont les moyens de recourir à des services de qualité.	sociales, centres pour le travail social, Institut des activités sociales, Organisation mondiale de la Santé, Fonds des Nations Unies pour la population			
	<p>Pourcentage d'enfants handicapés âgés de 1 à 17 ans victimes de châtements corporels et/ou de violences psychologiques de la part de personnes s'occupant</p>						

Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO) autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
					RO	AR	Total
	<p>d'enfants au cours du mois précédent</p> <p>NR : 73 % (2019) NC : 60 % (2025)</p> <p><i>[Indicateur de suivi de l'objectif 2.4 de l'UNSDCF ; indicateur 16.2.1 des objectifs de développement durable]</i></p>	attitudes et les pratiques	développement de l'enfant et les soins attentifs et pour prévenir l'adversité.				
	<p>Enfants âgés de 0 à 17 ans placés en famille d'accueil agréée (proportion pour 100 000 habitants)</p> <p>NR : 84,6 NC : 100</p>	Données administratives	1.3 Le système d'aide sociale à l'enfance est renforcé pour remédier efficacement à la séparation de la famille, l'adversité et l'exclusion, en instaurant des dispositifs et des services adéquats et en améliorant les capacités du personnel des services sociaux.				
Les enfants et les jeunes se développent et s'épanouissent grâce à l'éducation, la protection et la	<p>Pourcentage d'enfants âgés de 36 à 59 mois fréquentant un programme d'éducation de la petite enfance (taux de fréquentation)</p> <p>NR : 39,9 % (2019)</p>	Données administratives	2.1 Les professionnels de l'éducation possèdent les capacités et la motivation nécessaires pour instaurer des	Ministère de l'éducation et des sciences, Bureau pour le développement de l'éducation,	1 729	6 174	7 903

Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC) [Indicateur de suivi de l'objectif 2 de l'UNSDCF]	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO) autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
					RO	AR	Total
participation inclusives, de qualité et tenant compte des traumatismes.	NC : 60 % (2025)		environnements d'apprentissage sûrs, sains, tenant compte des questions de genre, inclusifs et dotés de ressources suffisantes afin que les enfants améliorent leurs acquis scolaires.	Fonds pour l'innovation et le développement technologique, Ministère du travail et des affaires sociales, Ministère de la justice, Ministère de l'intérieur, Conseil d'État pour la prévention de la délinquance juvénile			
	Pourcentage d'enfants et de jeunes : a) en 2e et 3e années ; b) en dernière année de primaire ; et c) en dernière année du premier cycle de l'enseignement secondaire ayant au moins un niveau de maîtrise minimum en i) lecture et ii) mathématiques, ventilé par sexe a) NR (2019) : Lecture : 45,3 % Calcul : 25,5 % NC : Lecture : 56 % Calcul : 36 % b) Actuellement non mesuré c) NR (2018) : Lecture : 45 %	MICS ; Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA) de l'Organisation de coopération et de développement économiques	2.2 Les adolescents et les jeunes sont dotés des moyens et des compétences pour réussir sur le marché du travail et influencer leurs communautés.				

Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO) autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
					RO	AR	Total
	<p>Mathématiques : 39 % NC : Lecture : 57 % Mathématiques : 50 %</p> <p><i>[Indicateur de suivi de l'objectif 2 de l'UNSDCF ; indicateur 4.1.1 des objectifs de développement durable]</i></p>						
	<p>Nombre de filles et de garçons victimes de violence, ayant bénéficié de services relatifs à la santé, à la protection sociale ou à la justice/l'application de la loi</p> <p>NR : 498 (2018) NC : 800</p> <p>Pourcentage de filles et garçons mineurs délinquants faisant l'objet d'une mesure de déjudiciarisation ou d'une mesure autre qu'une peine privative de liberté.</p> <p>NR : 7,2 % (2018) NC : 15 %</p> <p><i>[Indicateur du produit 4.1 de l'UNSDCF]</i></p>	Rapport annuel du Conseil d'État pour la prévention de la délinquance juvénile	2.3 Les enfants et les jeunes exposés au risque d'abus, de violence et d'exploitation sont pris en charge par des services de qualité qui les aident à surmonter l'adversité, à devenir plus résilients et à faire appel à la justice.				
Tous les garçons et les filles évoluent dans un environnement	Nombre d'enfants vivant dans la pauvreté, c'est-à-dire sous a) le seuil international de l'extrême pauvreté ; b) le seuil national de	Enquête sur le revenu et les conditions de vie	3.1 Les acteurs nationaux et locaux peuvent planifier, budgétiser, suivre et	Ministère du travail et des affaires sociales, Ministère des finances,	1 147	2 689	3 836

Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO) autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
					RO	AR	Total
favorable centré sur l'enfant, qui fait progresser les droits de l'enfant et remédie aux effets de la pauvreté, de l'adversité et de l'exclusion.	pauvreté monétaire ; ou c) le seuil national de pauvreté multidimensionnelle NR : a) S. O. b) 125 600 ²⁰ c) 145 000 ²⁰ NC : a) S. O. b) 100 000 c) 115 000		contrôler les dépenses, et mobiliser des ressources pour déployer à grande échelle des approches innovantes, fondées sur des données probantes, et tenant compte des risques, afin de faire reconnaître et respecter les droits des enfants et des adolescents.	organes autonomes locaux, Bureau de l'Ombudsman, universités, Programme des Nations Unies pour le développement, Banque mondiale, Institut national de la statistique			
			3.2 Les connaissances, les attitudes et les croyances au sein des communautés font progresser les droits de l'enfant.				
	Niveau d'implantation d'un dispositif national permanent de coordination des droits de l'enfant NR : Faible (Score 1) NC : Bien établi (Score 3) <i>[Indicateur de suivi de l'objectif 4 de l'UNSDCF]</i>	Rapport national périodique publié au titre de la Convention relative aux droits de l'enfant ; autres rapports sur la mise en œuvre de	3.3 Les garants des droits peuvent effectivement mesurer, analyser et éliminer les facteurs socioéconomiques augmentant le risque de pauvreté et de				

²⁰ Les données datent de 2018. Les données 2019 n'étaient pas encore disponibles au moment de la rédaction du présent document.

Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO) autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
					RO	AR	Total
		la Convention relative aux droits de l'enfant préparés par les organisations de la société civile ; rapport confidentiel de l'UNICEF sur la Convention relative aux droits de l'enfant	privation, grâce à un système de protection sociale tenant compte des enfants et de leurs besoins.				
Efficacité du programme					444	84	528
Montant total des ressources					4 270	11 150	15 420